

|                                   |
|-----------------------------------|
| RCS : TOURS<br>Code greffe : 3701 |
|-----------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2016 B 00906<br>Numéro SIREN : 821 999 216<br>Nom ou dénomination : HOLDING GRAMMONT 37 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2024 sous le numéro de dépôt 3453

**HOLDING GRAMMONT 37**

**SARL au capital de 1.470 €**

**40 rue des Alouettes  
37260 MONTS**

**RCS TOURS 821 999 216**

-:-:-:-:-

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**

**DU 15 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le quinze mars, à dix heures,

Madame **Fabienne BEAUSSIN**, demeurant 40 rue des Alouettes 37260 MONTS,

Associée unique et seule gérante de la société à responsabilité limitée **HOLDING GRAMMONT 37**, au capital de 1.470 €, divisé en 147 parts de 10 € chacune, dont le siège est 40 rue des Alouettes 37260 MONTS, immatriculée au RCS de TOURS sous le n° 821 999 216,

**APRES AVOIR EXPOSE :**

Qu'il serait souhaitable de nommer un cogérant et propose la nomination de Monsieur **Christophe BEAUSSIN**, demeurant 40 rue des Alouettes 37260 MONTS, et ce à effet du 15 mars 2024.

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :**

- A la nomination d'un cogérant,
- Aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique, gérante, décide de nommer à compter du 15 mars 2024, Monsieur **Christophe BEAUSSIN**, demeurant 40 rue des Alouettes 37260 MONTS, en qualité de cogérant,

sans limitation de durée.

Monsieur **Christophe BEAUSSIN**, intervenant aux présentes, déclare accepter cette fonction.

## DEUXIEME DECISION

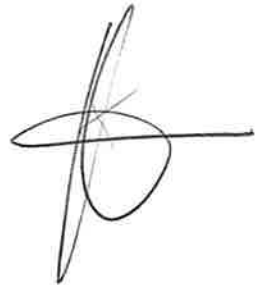
L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

- :- :- :- :- :-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associée unique, et consigné sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

*Bon pour acceptation des fonctions de cogérant*  
*Christophe BEAUSSIN*

*Fabienne BEAUSSIN*



✓ Bon pour acceptation des Fonctions de  
cogérant"  
*Beau*